



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de procurations : 3

Date d'affichage de la convocation : 12.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire en salle du Conseil de la Mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le douze mars deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Cathie PETRI – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Laurent GUILLO – Armand RUPP – Laurent BAYART – Eric THOMY – Eric LEHMANN – Elisabeth DEISS – Jean-Claude WORRINGEN – Valérie GUERAULT - Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL – Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Désirée HUBER – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Nicolas SCHMITT donne procuration de vote à Monsieur Serge KURT

Madame Nathalie MAUVIEUX donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI

Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 21 mars 2024

Publié sur le site internet de la commune le 21 mars 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



13. Service enfance : fixation du prix de la nuitée maternelle 2024

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 24

Conseillers
absents : 3
dont 3 avec procuration

Le service enfance organise cet été un projet de « Nuitée des zouzous » pour les enfants de 3 à 6 ans du 1^{er} au 2 aout 2024. Ce projet a pour objectif de faire découvrir, à travers une nuit sous tente au sein de la commune, les spécificités de la vie en collectivité en dehors du cadre familial et sous une nouvelle forme (travail de l'autonomie, développement des apprentissages et de la responsabilité des enfants, découverte et initiation d'une nuit en collectivité).

Le prix de la nuitée comprend les frais de personnel supplémentaires, les repas, ainsi que les activités prévues sur place. Il sera facturé en supplément des inscriptions à la journée ou à la semaine. Il est de 43 € par enfant et dégressif en fonction du quotient familial.

Tranche de tarification	<u>Tr. 1</u>	<u>Tr. 2</u>	<u>Tr. 3</u>	<u>Tr. 4</u>	<u>Tr. 5</u>	<u>Tr. 6</u>	<u>Tr. 7</u>	<u>Tr. 8</u>	<u>Tr. 9</u>	<u>Tarif Extérieur</u>
Quotient familial mensuel	<u>< 350</u> €	<u>350€ à</u> <u>600€</u>	<u>600€ à</u> <u>750€</u>	<u>750€ à</u> <u>1000€</u>	<u>1000€</u> à <u>1250€</u>	<u>1250€</u> à <u>1500€</u>	<u>1500€</u> à <u>1750€</u>	<u>1750€</u> à <u>2000€</u>	<u>≥</u> <u>2000€</u>	
Tarif nuitée 2024	29 €	30 €	32 €	34 €	35 €	37 €	39 €	41 €	43 €	45 €

Je vous propose de fixer la nuitée maternelle selon les tarifs du tableau ci-dessus, par enfant.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le prix de la nuitée maternelle organisée par le service enfance du 1^{er} au 2 aout 2024.

ADOpte A LA MAJORITE DES VOIX

Par 23 Voix pour

1 Contre : Philippe ROSER

3 Abstentions : Henri BECKER – Grégory RICHERT (procuration de vote) – Lydie MOUGEL

Mundolsheim, le 20 mars 2024



Maire,

Beatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,

Cathie PETRI